

Observatoire social européen (2010) *Fiches sur le dialogue social sectoriel européen*. Projet coordonné par Christophe Degryse.

www.worker-participation.eu/EU-Social-Dialogue/Sectoral-ESD

RESTAURATION COLLECTIVE CONCÉDÉE

Représentants des travailleurs	European Federation of Food, Agriculture and Tourism Trade Unions (EFFAT) (2000) http://www.effat.org
Représentants des employeurs	European Federation of Contract Catering Organisations (FERCO) (1990) http://www.ferco-catering.org

Comité de dialogue social sectoriel (CDSS)

Groupe de travail informel :	1998
CDSS :	2007 (35 ^e Comité)
Règlement intérieur :	9 octobre 2007
Programme de travail :	2007 - 2008 - 2009

[Aperçu général du secteur](#)

[Acteurs et défis](#)

[Résultats](#)

[Textes conjoints](#)

APERÇU GÉNÉRAL DU SECTEUR

La « restauration collective concédée » consiste, pour une entreprise ou une collectivité, à externaliser ses services de restauration auprès d'une société spécialisée.

À l'origine, l'essor de ce secteur est principalement lié à l'implantation, à partir des années 1960, de parcs industriels et de bureaux dans des zones éloignées des centres urbains. Cette évolution a eu un impact sur la vie sociale des travailleurs (notamment, déplacements plus longs entre domicile et lieu de travail), et a amené ceux-ci à n'avoir d'autre choix que de manger sur le lieu de travail, dans les cantines ou restaurants d'entreprises.

La restauration collective s'est donc au départ surtout développée dans le secteur « B&I » (*business and industry*), qui reste aujourd'hui sa plus grande part de marché, et dans un contexte d'externalisation des services. Progressivement, elle s'est étendue aux secteurs hospitalier et de l'enseignement et, plus récemment, dans les Armées, dans le secteur carcéral et enfin, avec le vieillissement de la population, dans les repas à domicile ou livrés dans des structures d'accueil pour personnes âgées.

Aujourd'hui, selon [FERCO](#), près de 30 % des entreprises ou collectivités ont un contrat de gestion avec une entreprise de restauration collective concédée. Il s'agit d'un [secteur en croissance](#) : sa part dépassera 35 % en 2010. En 2006, quelque 5,5 milliards de repas ont été produits par le secteur en Europe, soit 67 millions de consommateurs servis chaque jour. Cela représente un repas sur quatre pris en dehors du domicile, ou encore un repas sur deux pris sur le lieu du travail.

Le secteur représente 600 000 emplois, principalement féminins et peu ou pas qualifiés. Au-delà de la diversification des marchés, de nombreuses sociétés de restauration collective tentent aujourd'hui de diversifier leurs services : clubs de remise en forme, crèches, sécurité, parkings, nettoyage, entretien des bâtiments, aménagement paysager, etc.

ACTEURS ET DÉFIS

Les entreprises du secteur de la restauration collective mettent en valeur une image de marque « sociale » et de proximité — service aux collectivités, aux écoles, aux personnes âgées, etc. — derrière laquelle se cachent principalement quelques très grands groupes multinationaux (Sodexo, Compass, Aramark...).

Au niveau européen, le dialogue social dans ce secteur a débuté informellement en septembre 1998 par l'adoption d'une position commune des partenaires sociaux concernant l'application d'un taux réduit de TVA à la restauration collective. Ce premier texte conjoint, adressé aux institutions européennes, met fortement l'accent sur cette image de marque sociale : le secteur s'y présente comme une « activité à forte intensité de main-d'œuvre », qui offre des « opportunités d'emploi à une main-d'œuvre à faible employabilité, peu ou pas qualifiée, en majorité féminine », secteur répondant à un « besoin social de première nécessité »...

Après l'adoption de ce premier texte, le dialogue social va ensuite se développer dans une série de thématiques telles que la formation professionnelle (déclaration de 1999), la sécurité et l'hygiène alimentaire (position commune de 2000), les marchés publics (outil de 2006 et, plus tard, position commune de 2009, cf. ci-dessous), la responsabilité sociale des entreprises (recommandation de 2007), la santé publique et l'obésité (déclaration de 2007). Mais ce n'est qu'en octobre 2007 que les partenaires sociaux vont créer formellement leur Comité de dialogue social sectoriel (CDSS) et adopter leur règlement intérieur.

On note ensuite leur volonté de travailler de manière transsectorielle en particulier sur la question de la passation des marchés. Le secteur de la restauration collective entame dans ce but des discussions avec les secteurs de la sécurité privée et du nettoyage industriel. Ceci aboutit, en avril 2008, à l'adoption d'une déclaration conjointe de quatre secteurs : sécurité privée (CoESS/UNI-Europa), restauration collective concédée (FERCO/EFFAT), nettoyage (FENI/UNI-Europa) et textile-habillement (EURATEX/FSE-THC). Ce texte vise à promouvoir des procédures de passation de marchés qui n'attribuent pas les marchés sur la seule base du prix, mais tiennent compte d'éléments qualitatifs : compétences et capacités du fournisseur, gestion de l'entreprise et des contrats, empreinte écologique, conditions de travail tout au long de la chaîne d'approvisionnement, respect des normes internationales du travail, des lois nationales et des conventions collectives, y compris des droits syndicaux.

Ceci confirme que la question de l'image de marque et des normes de qualité au niveau européen est très présente. Comme le notent ces quatre secteurs dans leur déclaration commune : « Malheureusement, la sélection du plus bas prix [dans les passations de marchés] est l'attitude la plus répandue. L'intense concurrence amène les fournisseurs à présenter des offres très serrées, souvent au détriment de la qualité des biens et services, des conditions de travail et de la formation du personnel. Cette situation peut entraîner des pratiques contraires aux normes de la profession, voire illégales (...) ». Une telle situation « met en péril les efforts consentis par chacun de ces secteurs pour assurer un développement qualitatif et

durable ainsi qu'une approche plus professionnelle. Elle contribue à entretenir la perception négative dont ces secteurs pourraient pâtir (...); non seulement elle a une incidence néfaste sur le secteur mais elle rend les travailleurs insatisfaits de leurs conditions de travail ; enfin, elle nuit gravement à la capacité de ces secteurs à attirer de nouveaux travailleurs, des jeunes en particulier ».

Toujours en lien avec cette image de marque, les partenaires sociaux ont, en 2009, adressé à la Commission européenne (DG Emploi) une position commune visant à faire connaître leur point de vue sur la manière dont celle-ci préparait la rédaction de son Guide pour des marchés publics socialement responsables. Réclamé notamment par les organisations syndicales depuis plusieurs années, ce guide pratique devrait définir l'achat public socialement responsable comme un contrat qui tient compte de la promotion du travail décent, du respect des droits de l'homme et du travail, du soutien à l'insertion sociale, de l'économie sociale et de l'accès des PME aux contrats publics, de la promotion de l'égalité des chances et du commerce équitable. Or, en 2009, une version provisoire de ce guide a fortement déçu les partenaires sociaux de la restauration collective. L'EFFAT et la FERCO sont en effet d'avis que la Commission se montre trop frileuse par rapport à ce guide et qu'elle devrait davantage sensibiliser les pouvoirs adjudicateurs aux « conséquences négatives associées à l'attribution de contrats au prix le plus bas », une situation qui existe « dans tous les États membres, souvent au détriment de la qualité, des conditions de travail et des droits des travailleurs ».

RÉSULTATS

De 1998 à 2010, les partenaires sociaux européens de la restauration collective concédée ont adopté onze textes conjoints. La grande majorité d'entre eux (7 sur 11) reflètent leurs points de vue et positions conjointes sur les politiques économiques et sectorielles de l'Union européenne. Mais les engagements réciproques ne sont pas pour autant absents.

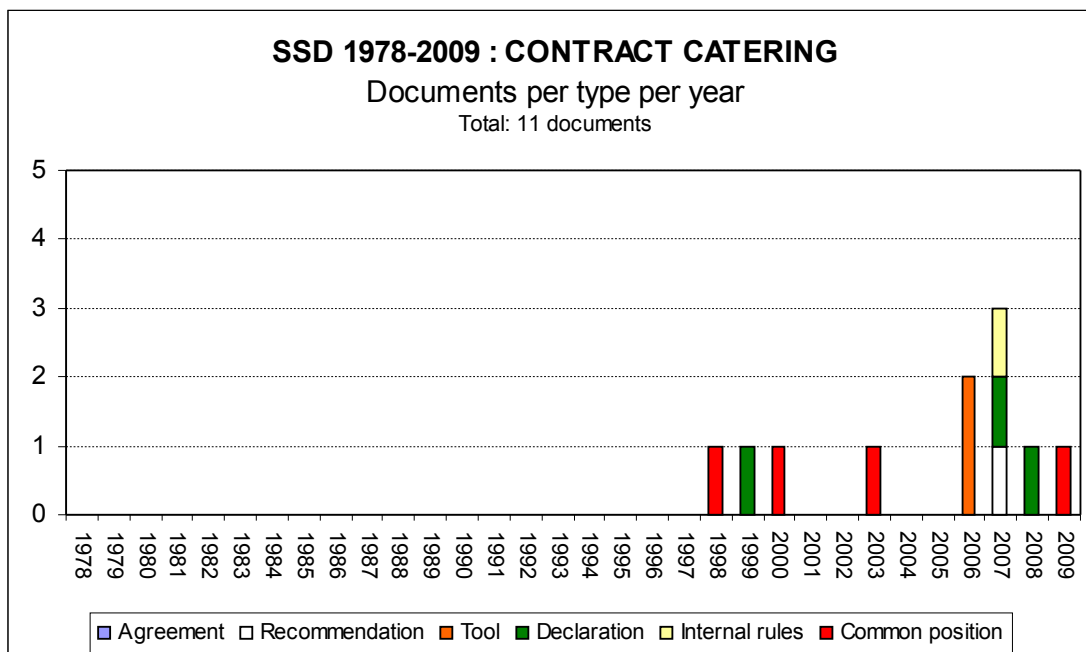
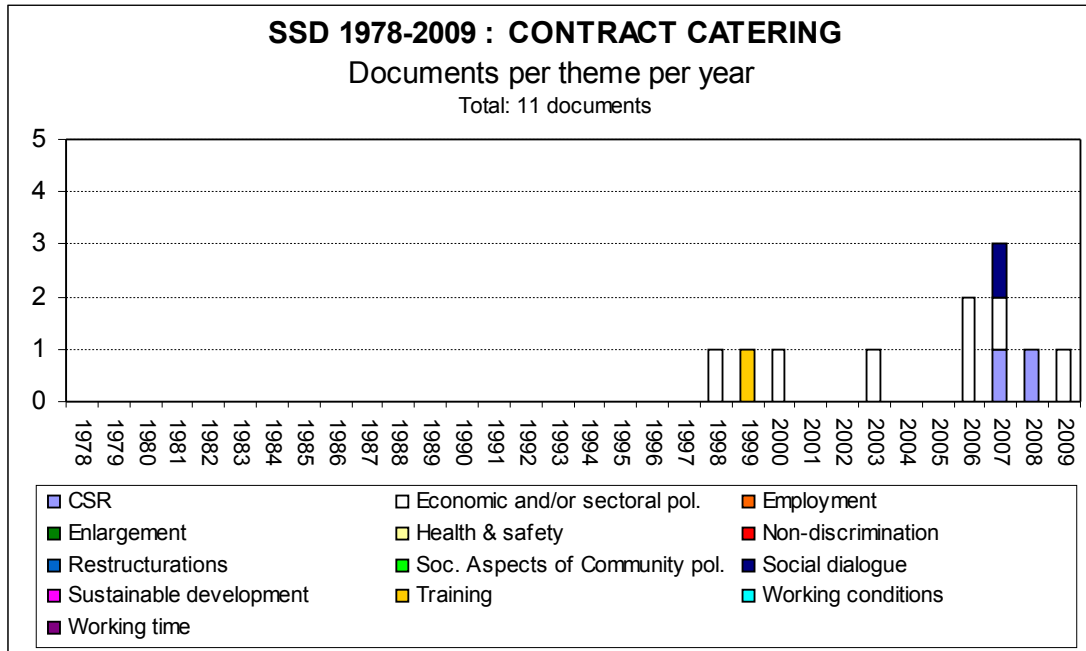
Les fruits du dialogue social dans la restauration collective paraissent très variés, allant de positions communes de type « lobbying » (sur la TVA dans la restauration) aux engagements réciproques (formation professionnelle, santé et hygiène, responsabilité sociale des entreprises), en passant par des déclarations et interpellations des clients privés et publics (sur la question de l'obésité) et des institutions européennes (sur les passations de marchés).

On peut sans hésiter classer ce secteur dans la catégorie des « secteurs qui se construisent une dimension européenne », à l'instar des secteurs de la sécurité privée, du nettoyage industriel, des services aux personnes, de la culture, du travail intérimaire et de l'Horeca-Tourisme. Il s'agit de se donner une image de qualité européenne notamment en termes de santé et hygiène alimentaire, de formation professionnelle, de lutte contre l'obésité, etc.

Par ailleurs, il s'agit pour les partenaires sociaux de tenter d'influer le processus législatif communautaire (sur les taux réduits de TVA, sur la passation des marchés). À noter que du côté syndical, l'EFFAT tente également d'introduire la question de la lutte contre le réchauffement climatique dans le dialogue social avec l'agro-industrie.

TEXTES CONJOINTS

Le dialogue social sectoriel « Restauration collective concédée » a donné lieu, depuis 1998, à l'adoption de 11 textes conjoints.



Date	Titre	Thème	Type	Destinataires
19/03/2009	EFFAT-FERCO Contribution to the Guide on socially-responsible public procurement	Politiques économiques et/ou sectorielles	Position commune	Institutions européennes
18/04/2008	Déclaration conjointe d'UNI-Europa, EFFAT, FSE-THC et de la CoEss, Ferco, FENI et EURATEX "vers une passation de marchés responsables"	Responsabilité sociale des entreprises	Déclaration	Partenaires sociaux européens
09/10/2007	Déclaration commune EFFAT/FERCO sur l'obésité	Politiques économiques et/ou sectorielles	Déclaration	Organisations nationales
09/10/2007	Rules of Procedure for the European Sectoral Social Dialogue Committee in the Contract Catering Sector	Dialogue social	Règlement intérieur	Partenaires sociaux européens
31/01/2007	Accord FERCO-EFFAT sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans le secteur de la restauration collective concédée	Responsabilité sociale des entreprises	Recommandation	Organisations nationales
01/01/2006	Guide de l'offre économiquement la plus avantageuse en Restauration Collective Concédée	Politiques économiques et/ou sectorielles	Outil	Organisations nationales
01/01/2006	Website http://www.contract-catering-guide.org/	Politiques économiques et/ou sectorielles	Outil	Entreprises
24/02/2003	Déclaration commune de Ferco et de l'Effat en faveur de l'application d'un taux réduit de TVA au secteur de la Restauration Collective Concédée	Politiques économiques et/ou sectorielles	Position commune	Institutions européennes
17/04/2000	Déclaration commune de FERCO et du SETA-UITA en faveur de normes renforcées en matière de sécurité alimentaires et de leur application efficace	Politiques économiques et/ou sectorielles	Position commune	Institutions européennes
13/10/1999	Accord sur la formation professionnelle dans le secteur européen de la restauration collective	Formation	Déclaration	Organisations nationales
09/09/1998	Déclaration commune de FERCO et du SETA-UITA en faveur de l'application d'un taux réduit de TVA au secteur de la Restauration collective sous-traitée	Politiques économiques et/ou sectorielles	Position commune	Institutions européennes